



CORDOBA WORKSHOPS REPORTS

Rapport sur l'atelier : « Diversité et citoyenneté en Mauritanie »

13 Décembre 2014

Auteur | Abdoulaye Bah

© Fondation Cordoue de Genève, 2014

Fondation Cordoue de Genève
Case postale 360
CH -1211 Genève 19
Tél: +41 (0) 22 734 15 03
info@cordoue.ch
www.cordoue.ch

Rapport sur l'atelier « Diversité et citoyenneté en Mauritanie »
Nouakchott, Mauritanie

13 décembre 2014

Auteur : Abdoulaye Bah

Mise en page et couverture : Amine Lakhdar

Ce rapport peut être consulté en ligne sur www.cordoue.ch

Les opinions exprimées dans ce rapport présentent les vues du contributeur, et pas nécessairement ceux de la Fondation Cordoue de Genève.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| I. INTRODUCTION | 4 |
| II. DEBATS ET DISCUSSIONS | 6 |
| II.1. LANGUES ET CULTURE | 6 |
| II.2. DIVERSITÉ ET COHABITATION | 8 |
| II.3. STRATIFICATION SOCIALE ET CITOYENNETÉ..... | 9 |
| II.4. ETAT DE DROIT ET DROITS HUMAINS..... | 11 |
| II.5. PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNETÉ..... | 13 |
| III. GROUPES DE TRAVAIL ET RECOMMANDATIONS..... | 14 |
| 1. LANGUE ET DIVERSITÉ | 14 |
| 2. COEXISTENCE PACIFIQUE | 15 |
| 3. DIVERSITÉ ET PARTICIPATION POLITIQUE | 15 |
| 4. EGALITÉ ET DIVERSITÉ | 15 |
| IV. IMPACT ET ACTIONS ATTENDUES | 15 |
| CONCLUSIONS..... | 17 |

I. INTRODUCTION

La Mauritanie est un pays du Sahel où cohabitent plusieurs communautés. Se revendiquant chacune d'une culture différente, elles se divisent en deux grands groupes: les Arabes et les Négro-Mauritaniens. Chacun de ces groupes se subdivise en plusieurs sous-ensembles, constitués de tribus, castes, lignées et clans. Ceux-ci, ou certains d'entre eux, peuvent s'organiser, eux-aussi, en conglomérats transcendants les affinités consanguines et régionales.

Loin d'être homogènes, ces ensembles sont traversés par des conflits, souvent historiques et parfois récurrents, inhérents aux impératifs de la lutte pour le contrôle du pouvoir et les rivalités qu'elle alimente. Le mode traditionnel d'organisation au sein même des communautés a engendré, lui aussi, des conflits sociaux endémiques. C'est le cas des problèmes de l'esclavage et des castes qui engendreront, ultérieurement, dans le cadre de l'Etat moderne, d'autres problèmes, comme le racisme et l'exclusion. Ces problèmes ont souvent pris des tournures dramatiques sur fond de luttes pour le pouvoir et de l'acharnement de l'Etat à imposer l'affermissement d'une orientation identitaire spécifique voulue par l'un des grands groupes. Face à l'opposition obstinée des autres groupes, une tension ethnique latente, suscitant des méfiances, s'est installée dans le pays. Ces méfiances, sur fond de négation de l'autre, entretiennent un fort potentiel de conflictualité permanente dans le pays. Non résolus, ces problèmes exacerbent les tensions et nourrissent le potentiel de violence. Aujourd'hui, les lignes de fractures ethniques et intercommunautaires sont manifestes, même pour l'observateur le moins averti.

Les élites des communautés et leurs acteurs politiques, religieux et sociaux demeurent réticents au dialogue et se montrent intransigeants quant à leurs positions. Cet état de fait est aggravé par la difficulté, supposée ou réelle, de l'Etat à observer l'attitude d'un régulateur neutre et désintéressé face aux conflits d'ordre divers.

C'est pour tenter de lancer un cadre de discussions et de dialogue internes permettant un échange sur la question des relations ethniques et la cohabitation intercommunautaire en Mauritanie, que la Fondation Cordoue de Genève, en partenariat avec le Ministère des affaires étrangères suisse, a organisé une série de deux rencontres à Nouakchott, avec la participation active de l'Institut mauritanien d'études stratégiques. La première, tenue le 04 septembre 2014, a regroupé les directeurs et les chercheurs de plusieurs centres mauritaniens d'études et de recherche, des responsables et des dirigeants de partis politiques, des animateurs d'organisations de la société civile et des leaders religieux. Cette rencontre a mis en évidence les besoins – maintes fois exprimés par les participants – d'accompagner une démarche inter-mauritanienne de discussions et d'échanges sur la question des relations inter-ethniques et de la cohabitation dans le pays. Les mêmes participants ont suggéré d'élargir la rencontre suivante à d'autres segments de la société, afin que toute rencontre à ce sujet reflète, de manière équilibrée, la diversité ethnique, sociale, culturelle et politique du pays.

C'est dans ce cadre que s'est tenue à Nouakchott, le 13 décembre 2014, la deuxième journée d'échanges sous forme d'atelier. Plus d'une cinquantaine de participants de haut niveau, comprenant des personnalités indépendantes, d'autres représentant de divers partis politiques

s'inspirant de différents courants idéologiques, issus de toutes les origines culturelles, ethniques, sociales et régionales du pays, ont eu à remettre en question leurs approches propres de l'enjeu de la «diversité et la citoyenneté en Mauritanie». Cinq principales thématiques ont été soumises à la discussion des participants.

Sur la base de cinq exposés préliminaires présentés par un panel choisi parmi les participants, ces derniers ont eu à approfondir les idées et à élargir la base des échanges. Ainsi, un professeur de sociologie à l'Université de Nouakchott a présenté un aperçu de la diversité en Mauritanie. Son homologue juriste, défenseur des droits humains, a disséqué «l'état de la diversité et l'égalité des droits en Mauritanie». De sa part, un leader politique de la gauche soixante-huitarde, militant d'un parti de l'opposition modérée), a abordé le thème «diversité, conflictualité et cohabitation en Mauritanie». Un autre, professeur de sociologie à l'Université, a, quant à lui, entretenu les participants sur le thème «diversité et citoyenneté dans un Etat de droit». Enfin, un spécialiste en histoire, a présenté une réflexion sur «quelles propositions pour valoriser la diversité et perspectives de la paix, la cohésion sociale et la réconciliation nationale en Mauritanie?».

Conformément à la règle du Chatham House¹, les participants ont été mis en confiance, ce qui a permis un échange rigoureux, fructueux

et serein, notamment sur l'état actuel de la diversité, la cohabitation et le vécu de la citoyenneté en Mauritanie.

Les participants ont exposé et développé, en toute franchise, leurs différentes approches et analyses, avançant des propositions qui pourraient constituer des axes déterminants pour un futur débat, à l'échelle nationale, autour de cette question. Et au-delà, les recommandations arrêtées pourraient être assez utiles, aussi bien pour les acteurs non-étatiques (nationaux et internationaux) que pour l'Etat, dans l'amorce de toutes nouvelles approches sur la gestion de la diversité et son harmonisation nécessaire avec les règles de la citoyenneté moderne, dans la perspective d'introduire de nouvelles réformes en vue d'une rapide et efficiente transformation du conflit inter-ethnique dans le pays.

Il va sans dire que toutes les idées et opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs. Ils ne reflètent, en aucun cas, l'opinion de la Fondation Cordoue de Genève, ni celle de ses partenaires, notamment le Département suisse des affaires étrangères qui s'en tiennent, tous, à une position de stricte neutralité.

¹ Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants.

<https://www.chathamhouse.org/about/chatham-house-rule/translations>

II. DEBATS ET DISCUSSIONS

Au cours des débats, les participants ont soulevé toutes les questions relatives à la diversité et à la citoyenneté en Mauritanie. Les principales idées ci-après sont ressorties des interventions.

II.1. LANGUES ET CULTURE

La question de la langue a été présentée par les participants comme l'un des principaux points d'achoppement de la cohabitation en Mauritanie. Selon eux, le pays qui compte quatre langues nationales (hassaniya, peulh, soninké et wolof), reconnues par la constitution du 20 juillet 1991 en son article 6, demeure largement divisé sur cette question.

A son indépendance de la France, la Mauritanie avait l'usage d'une seule langue aussi bien à l'école que dans l'administration. Les premiers lettrés de l'école moderne étaient formés aux différentes écoles coloniales (Kaédi, Rosso, Boghé, Atar, Néma et Kiffa). Ces derniers ont pris en main les destinées du pays à partir de 1960, lui donnant une orientation particulière, ancrée sur la préservation de l'acquis pour construire une nation diversifiée, fière des apports culturels et linguistiques qui l'ont façonné à travers l'histoire.

Parallèlement à l'école française, existait l'école coranique traditionnelle, la *Mahdhara*, présente aussi bien chez les Arabes que chez les Négro-Mauritaniens. Ces derniers, largement lettrés en français, ont adopté cette langue plus vite que les Maures (Arabes). Les élites traditionnelles, dont font partie les arabisants modernes, revendiqueront, très tôt, l'introduction de l'arabe dans l'enseignement. Dans un second temps, elles demanderont son officialisation comme unique et exclusive langue de travail

du pays, faisant aujourd'hui de l'exclusion totale du français, demeuré très présent, une revendication majeure.

En 1966, la première introduction de l'arabe dans le cursus scolaire engendra des affrontements inter-ethniques sanglants dans le pays, suite à la protestation des élèves noirs contre cette nouvelle langue. Plusieurs morts seront enregistrés dans les rues de Nouakchott en février de cette même année. Depuis, la question de la langue focalise toutes les rivalités et tensions entre communautés. Non en ce qu'elle représente comme outil de communication et de communion, mais de par son rapport direct avec le système éducatif et le fonctionnement de l'administration; donc outil de contrôle des attributs du pouvoir et de la souveraineté. A ce sujet, les élites arabophones et nationalistes arabes reprochent à une certaine élite négro-mauritanienne son refus obstiné de ne pas reconnaître le caractère identitaire et culturel arabe dominant en Mauritanie, préférant s'identifier à des entités culturelles qui n'ont rien à avoir avec la réalité identitaire et spirituelle du peuple mauritanien. Ils en donnent comme exemple «l'attachement effréné de ces élites à la langue et à la culture du colon, au détriment même de leurs propres langues et de l'arabe, langue du Coran», soutient un professeur-chercheur. Selon certains participants, la réintroduction de la langue arabe en vue de lui donner le statut d'une langue dominante n'est que le rétablissement d'une réalité culturelle et historique dans le pays; chose que la colonisation et la première génération des indépendances ont ignoré des décennies durant.

A partir des années 1972-73, la Mauritanie avait adopté un système proche du bilinguisme intégral avec un léger avantage pour le français. A partir de 1979, les

militaires ont renforcé/accentué la fracture communautaire en adoptant une réforme de l'enseignement séparé. En apparence, les enfants avaient la possibilité d'étudier ou bien en arabe ou en français. Les tensions ethniques aidant, l'écrasante majorité des parents arabes ont envoyé leurs enfants en filière arabe «pour préserver leur identité». Par contre, les négro-mauritaniens les ont massivement envoyé en filière française par «rejet de l'assimilation culturelle». Un Institut des langues nationales fût créé la même année, en prélude à la généralisation, à l'horizon de 1985, de l'enseignement scolaire des trois langues négro-africaines d'usage dans le pays (pular, soninké et wolof). Cette promesse ne sera pas tenue et l'Institut sera d'ailleurs dissous en 1998. Son personnel obtiendra le statut de vacataire auprès du département des langues de la Faculté des lettres et sciences sociales de l'Université de Nouakchott.

Depuis ces années, l'école mauritanienne est sortie du cadre républicain, devenant une école de communautés, formant deux citoyens différents d'un même pays; citoyens qui ne communiquent pas, ne partagent pas les mêmes référentiels, ni les mêmes aspirations. Les tensions ethniques de 1989 exacerberont les conflits. Suite aux déportations massives de milliers de citoyens de souche Négro-Mauritanienne et la proclamation du multipartisme démocratique, la nouvelle constitution de 1991, conçue en dehors de toute concertation nationale, a proclamé l'arabe comme seule langue officielle, excluant le français qui demeure cependant, de facto, la principale langue de travail dans l'administration. Un participant, ancienne victime des déportations de 1989, note que «les Négro-Mauritaniens voient en cette décision, une volonté manifeste du groupe dominant Arabe de les exclure de l'Etat et de les réduire, au

mieux, à de simples figurants, au même titre que les étrangers, dans leur propre pays».

A l'opposé, un avocat affirmera, lui, que «de par son statut de langue de la majorité du peuple mauritanien et de par le fait qu'elle soit la langue du Coran, livre saint des Musulmans que sont tous les Mauritaniens, il n'y a pas de quoi protester de voir cette langue occuper sa place naturelle dans le pays ».

Sur le plan culturel, les participants ont déploré le niveau «archaïque» du produit culturel véhiculé dans le pays. Selon certains d'entre eux, le fait religieux et la représentation excessive de l'identité arabe au détriment de tout le reste, demeurent dominants sur la scène. Cette situation engendre un certain figisme qui empêche toute évolution intellectuelle et morale dans la société. Un activiste d'une association visant la réhabilitation d'un groupe social casté soutiendra même que «la radicalisation, de plus en plus incontrôlée dans le pays, serait largement alimentée par un produit culturel fixé sur une interprétation figée de la religion, l'apologie des traditions moyenâgeuses, incapable d'ouverture et n'exprimant aucune diversité, tant sur le plan national qu'international».

Aussi, certains participants ont déploré, le très peu de place que les médias, aussi bien publics que privés, accordent aux cultures des franges négro-mauritaniennes du pays. Selon un membre d'une association des rescapés des purges en 1987, «celles-ci sont privées du droit de créer des radios et des chaînes privées de télévisions, alors que plus de dix licences ont été attribuées, toutes à des opérateurs de souche Maure²». Ainsi,

² Toutes les licences d'exploitation de TV et de radios privées accordées par la Haute autorité de l'Audiovisuel (HAPA) en 2012, l'ont été à des opérateurs exclusivement issus de la

déplore une activiste politique de l'opposition, «pour avoir accès à un produit culturel de qualité véhiculé dans leurs langues, les citoyens Négro-Mauritaniens sont obligés de se rabattre sur des supports de communication étrangers, notamment ceux des pays frontaliers».

Face à ce qu'ils considèrent comme un défi majeur pour la cohésion sociale et la stabilité du pays, les participants préconisent l'ouverture d'un dialogue national sur la question des langues et, globalement, sur celui de l'enseignement et de la formation. Aussi, ils demandent le respect des cultures et de la diversité des composantes mauritaniennes non arabes dans les supports médiatiques du pays.

II.2. DIVERSITE ET COHABITATION

La plupart des intervenants ont noté l'évidence que constitue la diversité en Mauritanie. Construite depuis des siècles autour du partage de la même terre et de la même religion musulmane, cette diversité ne semble pas être suffisamment intégrée dans la pratique de la vie sociale et publique du pays. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur une tendance dominante des détenteurs du pouvoir à nier la nature diverse de la composition du peuple mauritanien. Certains intervenants ont reproché à l'Etat et à la plupart de ses dirigeants, notamment depuis le coup d'Etat militaire du 10 juillet 1978, de s'être soumis à la forte influence d'un nationalisme arabe grégaire, dont les adeptes ont résolument œuvré pour une intégration totale de la Mauritanie dans le monde arabe,

communauté arabe ; Il s'agit : Chaînes TV : Al Wataniya, Sahel TV, Chinguitt TV, Dava Tv et Al Mourabitounes- Radios : Mauritanid, Radio Kobenni, Sahara Média FM, Radio Nouakchott, Radio Tanwir.

tout en négligeant ses racines et son appartenance africaines. Par conséquent, affirme un journaliste, le pays a rompu avec sa vocation séculaire, celle d'être un «trait d'union entre l'Afrique du nord et l'Afrique sub-saharienne, négro-africaine». Pour un membre d'un mouvement contestataire de jeunes noirs, «c'est cette obsession à s'arrimer, à tout prix, au monde arabe qui serait à l'origine des ratés de la reconnaissance de la diversité culturelle et ethnique dans le pays. Et, partant, de la remise en cause jusqu'à la citoyenneté du composant négro-mauritanien de la population. Ces ratés, ajoute-il, se traduiront par la négation systématique de l'héritage négro-africain dans le vécu historique et dans l'évolution du pays ». Cette négation, dit-il, prendra même des tournures radicales, «en étouffant toute expression culturelle à connotation non arabophone à l'intérieur du pays ou en son nom à l'extérieur». Elle atteindra son apogée avec « les déportations massives de populations noires vers le Sénégal et le Mali en 1989³, les purges de l'administration et de l'armée (86-91) et les massacres qui les ont accompagnés », selon un membre d'une association de rescapés.

Les langues négro-mauritaniennes (peulh, soninké, wolof et dans une certaine mesure,

³ Evènements survenus, le 09 avril 1989 suite à un litige entre un agriculteur sénégalais et un éleveur mauritanien. L'intervention d'un élément de la garde mauritanienne qui a causé la mort de l'agriculteur sénégalais a jeté l'huile sur le feu occasionnant des actes de pillage et d'atrocités contre les Mauritaniens arabes installés au Sénégal, ce qui suscitera des actes de représailles semblables contre les ressortissants sénégalais en Mauritanie. Cette « vendetta » touchera même des nationaux mauritaniens de souche noire dont un bon nombre sera déporté au Sénégal, alors que plus de 300.000 Mauritaniens de souche arabe seront rapatriés du Sénégal. Les autorités des deux pays échoueront dans la gestion de ce dossier qui conduira à la rupture diplomatique entre eux (1989-1992).

le bambara) seront étouffées et leur visibilité dans le domaine officiel public réduite à un strict minimum. Ainsi, selon un membre d'une mouvance de l'opposition modérée, Le français qui constituait, à un certain moment, une langue soupape pour ces cultures connaîtra, lui aussi, un sort plus lamentable sous les coups des campagnes forcées de l'arabisation des champs de la culture, de l'éducation et de la plupart des secteurs de l'administration publique, de l'armée et de la magistrature ».

Cet état de fait élargira le fossé de la méfiance intercommunautaire. Très vite, le repli identitaire s'installera dans toutes les sphères du pays. Du quartier populaire, jadis un creuset d'intégration, d'interpénétration culturelle et d'échanges (désormais réduit à l'image d'un ghetto identitaire dans les grandes villes, notamment Nouakchott, Nouadhibou, etc.), à l'école, en passant par la caserne, la cohabitation intercommunautaire n'est plus une réalité. L'un des participants, journaliste, utilisera même la formule: « nous sommes des voisins qui ne cohabitent pas », il suffit de jeter un simple coup d'œil sur la répartition des populations dans les secteurs de la ville de Nouakchott pour s'en rendre compte. Selon lui, chaque quartier dans la capitale du pays est nettement dominé par une communauté, une ethnie, une tribu, voire même un clan. Même les misérables, écrasante majorité de la population des périphéries, issus, pour la plupart des communautés jadis serviles, ont des « carrés-ghetto » qui leur sont propres et où ils vivent exclusivement, cantonnés dans leurs inextricables conditions sociales.

Même s'ils sont majoritairement d'accord sur le constat, d'autres intervenants ont soutenu que la diversité est reconnue et pleinement vécue par la population elle-même, mais que c'est l'Etat qui est tombé dans un excès identitaire extrême, nuisible à la cohésion

sociale du pays. Ils rendent l'Etat responsable de cet état regrettable, car c'est lui qui procède aux lotissements et aux attributions des lopins de terre pour l'habitat.

En commentaire, une femme politique note que « toutes les remontrances ci-haut évoquées sont du fait de l'Etat à une période sombre de l'histoire du pays, marquée par la dictature ». Elle a invité tous les fils du pays à dépasser cette parenthèse qui ne doit constituer qu'un « incident de parcours dans la longue marche d'une nation qui aspire à consolider son tissu interne et à pérenniser son existence dans un environnement des plus fragiles ». Lui emboîtant le pas, une part importante des participants a préconisé une approche plus constructive par rapport aux questions de la diversité et a appelé à adopter des mesures visant à encourager les échanges culturels entre les communautés, en accordant une attention particulière à la question de la mixité dans les quartiers afin d'éviter la ghettoïsation des grandes villes et pour juguler les tensions qu'elle génère.

II.3. STRATIFICATION SOCIALE ET CITOYENNETE

Les participants ont affirmé que les tares sociales héritées des structures sociales traditionnelles représentent une véritable entrave à l'affirmation de l'identité citoyenne de l'individu et du groupe en Mauritanie. En premier lieu, les participants ont mis en cause l'organisation stratifiée et rigide régissant les structures des deux grands ensembles culturels du pays. Ainsi, ils ont décrit l'ordre social chez la communauté maure comme traditionnellement fondé, selon eux, sur un ordre injuste et inique. Plaçant à sa tête les tribus guerrières et maraboutiques qui dominent aujourd'hui l'Etat et s'accaparent de tous les pouvoirs (civil, militaire, culturel et économique), cet ordre perdure. Selon une militante de la

réhabilitation d'un groupe casté « si les tribus traditionnellement guerrières s'imposent par la brutalité des armes et la cruauté de la guerre, celles dites maraboutiques s'affirment par la force du savoir et l'instrumentalisation de la religion pour exister et exercer son diktat». « Ces traits de caractère », affirme-t-elle, « se répercutent aujourd'hui dans le mode de gestion de l'Etat ». Partageant cet avis, certains participants, notamment d'actifs militants contre l'esclavage, remarquent que les groupes dominants « imposent le référentiel traditionnel désuet et dépassé par les contraintes de l'Etat et de la modernité, comme ligne conductrice des rapports entre les segments forts de ce groupe et ceux du bas de l'échelle». Ils font allusion ici à la stratification rigide suivie dans la société arabe vis-à-vis des classes dites inférieures ; à savoir: les Iznaga (gardiens des troupeaux), les esclaves (Abid), les affranchis (Haratines), les griots (Iguawen) et les forgerons (Lemâalemine).« Cette «dépendance», loin d'être rompue dans les faits malgré l'intrusion de l'Etat, demeure une forte réalité dans la mentalité des gens, ceux qui gèrent les affaires publiques en premier lieu », renchérit un sociologue. Les velléités de vouloir sortir de ce carcan, qui s'expriment à travers des organisations socio-politiques (l'Alliance populaire progressiste, A.P.P), entre autres, ou à travers des structures de la société civile comme SOS-Esclaves, l'Initiative pour le renouveau du mouvement abolitionniste (IRA), le Mouvement de libération et d'émancipation des Haratines (El Hor) et la Mouvance des Forgerons (Hirak Lemâalmin), entre autres, suscitent des frictions et des tensions au sein de cet ensemble. L'étendard de la défense des droits, la lutte contre la stigmatisation et l'inégalité entre citoyens que brandissent les leaders de ces organisations ne semble pas être bien vue par les groupes dominants.

« Ceux-ci tiennent », selon un membre de la même mouvance « à ce que ces groupes, jadis dominés, demeurent éternellement tributaires, dans leurs conditions sociales et dans la jouissance de leurs droits dans un Etat démocratique moderne, de ce que décideront ceux du premier».

Dans le groupe Négro-Mauritanien, les stratifications sont presque du même ordre, à de minimes variantes près, note un activiste haratine. « Les effets de cette stratification inégalitaire et rétrograde sont, heureusement atténués par les effets conjugués de l'éducation massive, dès le début de l'ère coloniale, des enfants issus des souches castées », selon un historien. S'y ajoutent, selon lui, « deux facteurs importants: la sécheresse des années 70 et les effets de l'hégémonie des groupes dominants arabes qui contrôlent le pouvoir et les leviers de l'ascension sociale qu'ils manipulent à leur guise et, le plus souvent, au détriment des groupes dits traditionnellement dominants en milieu Négro-Mauritanien ». Néanmoins, selon une figure de la société civile, « la société mauritanienne est foncièrement injuste et inégalitaire. C'est l'esprit d'équité et l'attachement aux valeurs de l'égalité naturelle entre les hommes qu'il faut d'abord cultiver». Elle s'interroge même si « la situation de l'égalité raciale tant décriée actuellement dans le pays se serait mieux portée si le pouvoir était contrôlé par les groupes dits Négro-Mauritaniens».

De sa part, un troisième journaliste a remarqué que les stratifications sociales sont une donnée présente dans toutes les sociétés nomades et agro-pastorales au Sahel. Cette réalité, souligne-t-il, constitue un véritable défi à l'Etat moderne qui peine à les gérer convenablement selon les exigences de la modernité. Un Cheikh du courant salafi affirmera, lui, que « toutes ces questions s'enlisent dans le pays depuis des décennies,

sans que l'on puisse leur trouver une solution définitive, parce que les approches adoptées sont étrangères aux valeurs et aux fondements spirituels du peuple mauritanien ». Selon lui, « dès que les gens accepteront d'appliquer les préceptes purs de l'Islam sur ces problèmes, la solution sera toute simple et à portée de main ».

Sur ce point, les participants ont préconisé un travail approfondi au niveau de l'école et à tous les niveaux de la vie sociale, pour extirper des consciences l'esprit de la caste, de l'ethnie et du complexe de supériorité ou d'infériorité, afin que chacun se sente citoyen à part entière, libre de ses choix, maître de son destin dans un Etat dont les responsables, à tous les échelons, garantissent le respect de l'égalité entre citoyens aussi bien dans les propos qu'ils tiennent que dans les actes qu'ils posent.

II.4. ETAT DE DROIT ET DROITS HUMAINS

La plupart des participants ont exprimé des critiques assez acerbes sur la nature de l'Etat mauritanien, sur son mode de gouvernance et sur la «gestion chaotique» des questions de la diversité et de la cohabitation communautaire. Ils ont surtout pointé du doigt son incapacité de faire respecter les droits humains dans le pays. Une des victimes de la répression des années 1980-90 a particulièrement critiqué la justice mauritanienne, qui est, selon lui, « tribalisée, ethnisée et dont les agents ne seraient pas bien qualifiés, car mal formés et incapables d'assumer l'indépendance de leur pouvoir afin de se hisser au niveau du défi des garants, qu'ils sont censés être, de l'équité entre les citoyens et de protecteurs des droits et des libertés de ceux-ci ».

Selon un militant des droits humains, « la nature très centralisée des structures de

l'Etat et le réflexe jacobin adopté dans sa gestion, crée des dysfonctionnements et des déséquilibres assez graves». « Dominé par une oligarchie issue d'une seule communauté qui ne concède qu'une portion minime aux autres, l'Etat serait l'otage de groupes et de lobbys qui s'évertuent à en faire un instrument entre leurs mains. Le mode de gouvernance, loin d'être fondé sur l'esprit de la loi, exclut toute démarche participationniste », regrettent certains participants. Pour un militant progressiste, « les détenteurs des attributs de souveraineté agissent en tout, dans le mépris des citoyens. Ceux-ci, ajoute-t-il, sont assujettis aux décisions les plus aberrantes et les plus insensées dans la gestion de leur quotidien ». Plusieurs participants ont aussi souligné le fait que tout semble être fait pour imposer la domination d'un groupe sur tous les autres. Cette domination, affirme le militant d'un mouvement contestataire, « se caractérise par l'accaparement quasi exclusif de tous les leviers du pouvoir politique, administratif, militaire-sécuritaire, judiciaire, économique, culturel et social par les membres de ce groupe (maure) ». « Et le souci de maintenir, sans concessions et à tout prix, cette domination est la principale menace pour l'avenir du pays », renchérit un militant de la cause anti-esclavagiste, plate-forme revendicative des droits des esclaves et anciens esclaves.

A l'opposé de cette position, le quatrième journaliste dans l'assistance dira que « trop de clichés sont véhiculés sur une prétendue domination du groupe maure, alors qu'en réalité, c'est une oligarchie transversale, incluant des originaires de tous les groupes ethniques du pays, qui s'accapare de tout au détriment de la majorité du peuple mauritanien. Dès lors, ajoute-t-il, il serait injuste de parler, dans l'absolu, d'une « domination maure » ».

Selon les participants, la démocratie pluraliste adoptée en 1991 en Mauritanie ne reflète aucune vision d'une saine gestion des affaires, ni le développement équilibré des zones et régions; et encore moins une répartition équitable des pouvoirs et responsabilités entre communautés ;tout comme elle n'a eu aucun impact sur les rapports intercommunautaires dans le pays. Selon l'un des journalistes, « cette démocratie, évoluant au rythme de cycles électoraux contestés et par moments interrompus par des coups d'Etat à répétition, cache mal le malaise du groupe dominant et dénote de sa réticence à voir s'implanter une démocratie réelle fondée sur l'égalité des citoyens, sur la base du principe «un homme, une voix» ». « La manipulation du fait tribal et la réhabilitation de la notion «chef de tribu, grand électeur» fausse le jeu électoral et compromet le verdict de la volonté populaire, car généralement mal exprimée. La procuration tacite donnée par l'Etat aux chefs féodaux de contrôler les populations par l'exercice de l'influence tribale rétribuée et couverte par l'Etat, handicape le jeu démocratique dans le pays», renchérit l'un de ses confrères.

Selon la plupart des participants, le respect des droits humains est loin d'être une réalité tangible dans le pays. Rappelant la lancinante question de l'esclavage qui continue de miner le tissu social et de diviser profondément les acteurs de la scène, le militant de la cause anti-esclavagiste dénonce« les fuites en avant et les effets d'annonce qu'adopte le pouvoir pour ne pas résoudre la question par l'application effective des textes existants, notamment la loi 2007 - 048 du 3 septembre 2007 portant criminalisation de l'esclavage, et la prise de décisions concrètes en vue d'une discrimination positive en faveur des anciens esclaves dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'habitat ».

De son côté, une figure de proue d'une formation gauchiste a déploré « l'absence de volonté du pouvoir et de ses influents soutiens à résoudre définitivement et de manière consensuelle, juste et équitable, la question des graves et massives violations des droits de l'homme commises à l'encontre des citoyens Négro-Mauritaniens, entre 1986 et 1991 ». Lui emboitant le pas, d'autres participants, notamment un membre d'un parti nationaliste évoluant dans la mouvance de l'opposition radicale ont décrié « le refus du gouvernement, soutenu par des segments nationalistes arabes chauvins, à engager un dialogue national sur la question du «passif humanitaire», afin de permettre la mise en place d'une justice transitionnelle qui rétablira les victimes et leurs ayant-droits dans leurs droits légitimes, condition sine qua non pour la jouissance pleine et entière de leur statut de citoyens ». Un journaliste évoquera, lui, « les conditions dramatiques de vie des ex-réfugiés rapatriés du Sénégal⁴, toujours privés de leur état civil, de la récupération de leurs terres et des programmes de réinsertion promis par l'Etat dans le cadre de ses engagements consignés dans l'Accord tripartite de 2007, signé avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et le Sénégal pour le rapatriement volontaire des réfugiés ».

En réaction, un avocat a attiré l'attention sur le fait que les dossiers évoqués ci-dessus sont

⁴ La Mauritanie s'est résolue à rapatrier, dès janvier 2008, ses citoyens déportés et réfugiés en Sénégal dans le cadre d'un processus de retour volontaire sous l'égide et l'assistance du HCR. Au total, 24556 personnes, réinstallées dans 118 sites d'accueil tout au long de la vallée du Fleuve Sénégal, ont bénéficié de ce programme clôturé en 2012. Par ailleurs, le HCR évoque la présence d'environ 16000 mauritaniens qui s'étaient réfugiés dans la zone de Kayes au Mal en 1989. Pour ceux-ci, le gouvernement mauritanien refuse, depuis 2012, le statut de réfugiés, les considérant comme de simples transhumants !

effectivement complexes, mais que « des efforts louables, peut-être encore insuffisants, ont été accomplis par les autorités afin d'indemniser les victimes et de les réhabiliter, ce qui mérite d'être positif et considéré à sa juste valeur en vue d'encourager les pouvoirs publics d'aller en avant dans la résolution définitive de ces questions ».

Les participants ont aussi largement évoqué l'exclusion dont sont victimes les groupes castés dans le pays, ce qui les prive de la considération morale due à un être humain, ce qui les exclut donc de la jouissance de leurs droits de citoyens.

Sur ces points, les participants ont demandé l'ouverture d'un dialogue national autour de toutes ces questions et ont la volonté de consigner les solutions consensuelles arrêtées dans un Pacte de la réconciliation nationale, opposable à tous les acteurs et à l'Etat.

II.5. PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNETE

Sur ce point, un groupe de participants a déploré le très faible niveau de participation des citoyens issus des groupes ethniques dits « minoritaires » et des personnes issues des castes et des anciens esclaves, ainsi que celle des femmes et des jeunes dans la vie publique du pays. Ils accusent le pouvoir et le système politique en place de plomber cette participation en manipulant l'élément tribal et en l'impliquant dans le jeu et la vie publique du pays. Selon un rescapé des purges ethniques, « le système politique mauritanien issu du coup d'Etat de 1978, au lieu d'asseoir sa légitimité sur une pratique républicaine saine de la politique, se fonde sur une sacro-sainte alliance entre des groupes politiques (surtout d'obédience nationalistes étroits), les notables tribaux et

chefs religieux, les hommes d'affaires et l'armée. Tous ces segments sont contrôlés par des personnes toutes issues du même groupe ethnique, les Maures». De sa part, une activiste de la promotion des groupes castés, renchérit : « Perpétuant les rapports traditionnels dans la redistribution des rôles dans la société, ces groupes orientent les adhésions dans les partis, supervisent les désignations pour les candidatures aux postes électifs et influent même sur les nominations et les plans de carrière des individus dans l'administration, etc. ». C'est pourquoi, avance-t-elle, « le «mandat» électif en Mauritanie demeure orienté et strictement consigné dans la même sphère féodale ». C'est ce qui expliquerait, selon elle que « les Conseillers municipaux, les Maires, les Députés, les Sénateurs et membres des conseils et organes instituées dans le cadre du contrôle démocratique, reviennent, en premier lieu, aux tenants de cet ordre féodal », « d'où l'absence de la diversité dans ces conseils et le déficit de représentativité qui les plombe et empêche leur bon fonctionnement », conclut-elle.

Aussi, les participants ont mentionné et déploré, l'inaccessibilité des postes à responsabilité à la plupart des personnes issues des groupes Nègro-Mauritaniens, Haratines et Maures, castés. Ils soulignent que depuis des décennies, les hauts responsables de l'administration, de la magistrature, de l'armée et de divers autres services publics ont initié la règle de l'hérédité dans l'accession aux postes. Le fils reprenant la position ou le grade de son père après le départ de celui-ci à la retraite. « Cette situation, entretenue par l'Etat, a occasionné l'exclusion presque totale des minorités ethniques du pays des plus importants services de l'Etat: administration territoriale, rangs des officiers de l'armée, de la police, des douanes ainsi que dans la justice. Et même dans le monde des affaires, les

minorités sont exclues du capital et n'ont pas accès aux autorisations d'investir comme opérateurs principaux dans plusieurs domaines, notamment les banques, les assurances, les mines et dans une moindre mesure dans les secteurs de la pêche et de l'import-export. Conséquences: la visibilité de ces minorités est quasi inexistante dans les sphères dominantes de prises de décisions », déplore un activiste de la société civile.

Au niveau local, les participants notent la composition exclusive des représentants locaux de l'Etat d'une seule communauté (Maure) pour administrer le quotidien d'une population locale à écrasante majorité Négro-Mauritanienne, ce qui fait dire à l'un des participants que «c'est une administration coloniale arabe qui gouverne des populations noires, à la même manière que l'était l'occupation française en Mauritanie avant l'indépendance».

D'autres participants ont soulevé la question de la discrimination raciale au niveau de l'enrôlement pour l'accès à l'état-civil, donc à la citoyenneté. Ils ont dénoncé les entraves, l'inéquitable traitement et les tracasseries dont sont victimes les citoyens de souche noire, soit Négro-Mauritaniens ou Haratines, lors de toute procédure d'établissement de leurs documents civils. Selon un membre d'un groupe de jeunes contestataires, « le pouvoir tente de diminuer le nombre des populations noires du pays par leur exclusion des registres de l'état civil, en adoptant une véritable stratégie de «génocide biométrique» ». D'autres participants, notamment l'un des journalistes, ont répliqué que « ce sont toutes les couches sociales du pays qui font l'objet de tracasseries de la part de l'agence en charge de cet enrôlement qui est, elle-même, décriée par tous pour ses méthodes humiliantes et ses règles floues qui n'obéissent souvent à aucune logique, ni à la loi». Il évoquera, dans ce cadre, des

« entraves auxquelles font face les populations arabes de certaines régions du nord que les agents de l'état-civil accusent, le plus souvent, d'être des sahraouis et les excluent de l'enrôlement ».

En conclusion de ce point, les participants préconisent la révision des règles d'accès aux postes électifs, par la mise en place d'un guide, qui impose aux partis politiques un quota de la diversité dans le choix de ses leaders et candidats aux postes électifs. Ce quota ne doit pas seulement se limiter aux femmes, mais aussi aux jeunes et aux groupes ethniques minoritaires et aux castes. Par ailleurs, ils ont préconisé l'adoption de règles plus équitables pour l'accès aux concours d'entrée dans les services des fonctionnaires et cadres de l'Etat. Ils ont appelé au respect de la loi et à plus de transparence étatique et à une meilleure application des règles de la concurrence économique.

III. GROUPES DE TRAVAIL ET RECOMMANDATIONS

A la fin des débats et discussions, les participants se sont divisés en 4 groupes restreints de travail. Les thématiques objets des discussions étaient les suivantes (avec les recommandations de chaque groupe):

1. LANGUE ET DIVERSITÉ

- Plaidoyer pour une plate-forme de l'enseignement des langues nationales qui doivent être obligatoirement enseignées au fondamental;
- Sensibilisation sur la nécessité de parler, au moins, une langue nationale pour chaque citoyen. Ceci doit être aussi obligatoire pour les personnes investies d'une responsabilité publique de quelque niveau que ce soit;

- Intégration des langues nationales dans l'enseignement professionnel (ENA et autres, etc.)
- Révision du quota accordé à la diffusion des langues nationales dans les organes de presse publics et privés au moment des heures de grandes audiences;
- Adressage et baptisassions de certaines rues en langues nationales;
- Introduction de l'enseignement de toutes les cultures mauritaniennes et d'un programme de sensibilisation à la diversité dans les programmes scolaires.

2. COEXISTENCE PACIFIQUE

- Convocation d'un dialogue national sur la cohabitation;
- Elaboration d'une charte sur la cohabitation soumise à une large discussion nationale;
- Mise en place des mécanismes d'une justice transitionnelle par la création des conditions propices à l'éclaircissement de ce qui s'est réellement passé durant les années de braise (1986-1991), proposition de solutions et mise en place une charte de la réconciliation nationale;
- Convocation des états généraux sur les droits humains.

3. DIVERSITÉ ET PARTICIPATION POLITIQUE

- Refondation de la Mauritanie sur des bases nouvelles (révision de la constitution pour une meilleure prise en compte des valeurs de la citoyenneté et de la diversité) ;
- Action sur la société pour abolir les appartenances traditionnelles et sectaires (tribalisme, castes, régionalisme, ethnie, etc.) ;

- Interdiction de l'instrumentalisation de la religion pour justifier certaines pratiques sociales rétrogrades;
- Représentation de la diversité du pays à tous les niveaux des institutions et des structures de l'Etat.

4. EGALITÉ ET DIVERSITÉ

- Soutien aux victimes et ayant droits des violations des droits humains pour un accès à la justice par l'abolition de la loi 93-23 du 14 juin 1993 portant amnistie pour les auteurs des violations massives des droits humains entre janvier 1989 et le 18 avril 1992;
- Mise en place d'un comité d'aide et de soutien judiciaire aux victimes de l'esclavage;
- Création d'un Forum national pour la citoyenneté et la diversité;
- Préparation d'un large dialogue national sur l'égalité et la citoyenneté;
- Adoption d'un code national sur la citoyenneté et la diversité;
- Promotion des mariages mixtes et du brassage inter-ethnique entre les composantes nationales du pays;
- Egalité des chances entre citoyens pour l'accès aux services publics, notamment la santé et l'éducation;
- Valorisation de l'Islam en tant que valeur commune entre toutes les composantes du pays.

IV. IMPACT ET ACTIONS ATTENDUES

Les participants ont hautement salué l'organisation de cet atelier qu'ils considèrent comme très important dans la mesure où il a permis, pour la première fois, de regrouper autant de Mauritaniens, le plus souvent

antagonistes et méfiants les uns à l'égard des autres, autour d'une même table pour discuter de questions sensibles et complexes. Selon la plupart d'entre eux, la représentativité du panel était exceptionnelle tant de par la qualité et la renommée des personnes présentes, que par l'apport de chacune d'elles à la question de la cohabitation et du respect de la citoyenneté et de la diversité dans le pays. Ils se sont félicités, par ailleurs, du fait que tous les courants d'idées, toutes les ethnies, tous les groupes et sous-ensembles aient été conviés. La parité ayant été respectée dans la représentation des participants, les femmes leaders présentes ont exprimé leur disponibilité à s'impliquer pleinement dans les démarches qui découleraient des travaux. De plus, les participants ont souligné que le fait que les invités aient presque tous répondu à l'invitation, aux exceptions près de personnalités en voyage, d'élus en session budgétaire au niveau du parlement ou d'autres invités alors absents de Nouakchott, était chose rare. Les personnalités absentes ont exprimé leur satisfaction des échos qui leur sont parvenus de l'atelier et renouvelé leur entière disponibilité à prendre part aux étapes suivantes de ces discussions.

Les participants ont aussi salué la démarche de la Fondation Cordoue de Genève visant à expliquer et à valoriser le dialogue et la paix à travers la théorie et les méthodes de la transformation des conflits. Ils se sont dits sensibles à l'invitation qui leur a été faite de s'approprier le concept et ses démarches afin de l'adapter à la situation mauritanienne, car c'est du dialogue et de la discussion fructueuse que naissent la reconnaissance mutuelle, le respect et la volonté de dépasser des problèmes comme ceux auxquels est confrontée la Mauritanie. Ils ont aussi affirmé que cette journée leur avait permis de mieux se connaître, de développer de la confiance les uns vis-à-vis des autres et d'établir des

contacts utiles à l'entretien des échanges et à l'organisation d'activités communes dans le cadre des diverses actions dans la vie courante.

Les participants ont en outre exprimé leur disponibilité à poursuivre le travail d'échanges et de discussions et leur intérêt à voir s'élargir encore davantage la base des participants. Ils ont émis le souhait de voir la Fondation Cordoue de Genève et le Ministère suisse des affaires étrangères leur apporter un appui à travers l'accompagnement d'un projet (en instance d'élaboration) dans ses différentes étapes. Celles-ci consisteront, dans un premier temps, à mettre en place un cadre formel d'échanges et de travail en vue d'élaborer un plan d'action pour la réconciliation nationale en Mauritanie par le biais d'un dialogue approfondi et poussé. Celui-ci impliquera, en plus des participants aux deux journées précédentes, de nouveaux acteurs politiques, des activistes de la société civile, des notabilités sociales, des chefs religieux et un large panel de personnalités indépendantes. Ces discussions élargies auront pour objectif de sensibiliser l'Etat et ses décideurs à cette démarche afin qu'ils s'impliquent directement pour la mise en œuvre à l'échelle nationale.

CONCLUSIONS

Il ressort de ce rapport, que l'atelier du 13 décembre 2014 a permis de jeter les ponts d'un dialogue inter-mauritanien autour d'une question aussi importante que sensible dans le pays, à savoir «diversité et citoyenneté en Mauritanie». Il a permis à divers acteurs de tous horizons, d'échanger dans une atmosphère fraternelle, souvent tendue mais toujours demeurée sereine, sur les principales questions relatives à la thématique. Il en est ressorti des résultats prometteurs qui font que l'action mérite d'être poursuivie et soutenue afin d'aider les Mauritaniens à trouver les voies qu'ils auront choisies et définies eux-mêmes pour dépasser les crispations, les suspensions, les méfiances et les appréhensions qui minent la cohabitation dans le pays. Les conclusions auxquelles ont abouti les participants à l'atelier et la disponibilité par eux exprimée de poursuivre les échanges et le dialogue sont des signes encourageants qui plaident en faveur de la poursuite de la démarche par l'entame rapide des prochaines étapes.

